

DEPARTEMENT
de Maine-et-Loire
ARRONDISSEMENT
d'ANGERS
COMMUNE de
**MORANNES SUR
SARTHE -
DAUMERAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du LUNDI 7 OCTOBRE 2024

Le 7 octobre 2024 à 20h00, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 1^{er} octobre 2024 – Nombre de membres 29 – Présents 18

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,
DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,
ATANI Béatrice, CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle, GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,
ALLARD Mickaël, CLÉMOT Dany, DIARD Françoise, FRESNEAU Eric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Hélène, LETHIELLEUX Joëlle, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : RENAULT Alexandra (pouvoir à LECOURT Sylvie), DELUK – de BUYSSCHER Véronique (pouvoir à LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine), MARTIN Denis (pouvoir à DAVY Jean-Luc), THIBAUT Jean-Paul (pouvoir à LETHIELLEUX Joëlle)

Absents excusés : LEDERNET Christian, de RICHEMONT Xavier, DUPUIS Virginie, ETOURNEAU Patrice, MOGUET Françoise, SIMON Emmanuel

Absent : de MIEULLE Roger

Secrétaire de Séance : LETHIELLEUX Joëlle.

DCM N° 2024 – 072 : ADHESION AU CAUE – ANNEE 2024

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Maine et Loire (CAUE) propose les services suivants : formation des élus, accès aux informations disponibles sur leurs différents outils internet, conseils aux particuliers, accès aux expositions, ActuCAUE, missions de conseil auprès des maîtrises d'ouvrage. ...

Monsieur le Maire propose d'adhérer au CAUE pour cette année 2024 et de verser la cotisation correspondante soit 0.10 € x 3.728 hab = 372,80 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ses propositions

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet du Maine-et-Loire et ampliation transmise à Messieurs le Président du CAUE et le Trésorier de BAUGÉ EN ANJOU.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Jean-Marie CARDOEN



Accusé de réception en préfecture
049-200064566-20241007-DCM2024-072-DE
Date de télétransmission : 11/10/2024
Date de réception préfecture : 11/10/2024